

Commission Permanente L'essentiel

21 octobre 2016

**TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE -
SÉCURITÉ** Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Avenant 2016 de la Contractualisation « 2012-2015 »

Le Département de Vaucluse soutient les projets portés par les collectivités locales pour favoriser le développement des territoires.

Dans le cadre de ce dispositif, des dotations viennent d'être affectées aux communes de :

- **AURIBEAU** : 28 000 euros,
- **CAIRANNE** : 53 700 euros,
- **LES BEAUMETTES** : 28 000 euros,
- **MORNAS** : 70 600 euros,
- **RASTEAU** : 50 000 euros,
- **SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON** : 58 200 euros,
- **VEDÈNE** : 96 600 euros.



ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT - NUMÉRIQUE
Rapporteur : Jean Marie Roussin

Aide aux investissements de modernisation et de développement des entreprises agro- alimentaires - décision attributive 2016-1: 205 291 euros

Au titre des solidarités et égalité des territoires et dans l'attente de l'adoption du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et Internationalisation (SRDEII), la Région a proposé aux Départements – à titre transitoire pour l'année 2016- de contractualiser sur le développement économique pour le secteur de l'agriculture, et le soutien aux investissements matériels de modernisation et de développement des entreprises de transformation et de commercialisation des produits agricoles, des industries agroalimentaires.

Ce sont aujourd'hui 8 entreprises vauclusiennes qui vont bénéficier de ce soutien aux investissements.

[Télécharger la liste.](#)



21 octobre 2016

**TOURISME - COMMUNICATION -
MARKETING TERRITORIAL**

Rapporteur : Pierre Gonzalvez

3ème tranche de subventions 2016 - Tourisme - Communication - Marketing Territorial : 94 300 euros

Compte tenu de l'importance de l'activité touristique en Vaucluse, avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 1 milliard d'€, soit 4,2 millions de touristes accueillis, et de l'intérêt pour le Département d'apporter son soutien aux collectivités ou structures qui concourent à l'activité touristique.

[*Télécharger la liste des structures soutenues par le Département.*](#)



AGRICULTURE - EAU - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Convention de partenariat entre la Chambre d'agriculture et le Département de Vaucluse pour un « développement agricole durable » : 486 375,34 euros

Le Département de Vaucluse a engagé depuis plus de vingt ans une démarche de contractualisation de ses interventions en matière agricole avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse afin de poursuivre une politique agricole départementale volontariste vers une agriculture plus durable.

Pour cette année, il est proposé de rassembler l'ensemble des subventions dans une seule convention

afin de rendre l'action départementale plus lisible et de poursuivre le partenariat selon quatre axes :

- Conseiller les entreprises, les organisations économiques,
- Être acteur des politiques d'aménagement du territoire et de développement durable,
- Innover, acquérir et diffuser des références pour le développement de l'agriculture,
- Promotion de l'agriculture : des hommes, des métiers, des produits.

1ère édition du topo-guide « Haut Vaucluse et Dentelles de Montmirail à pied » – convention de partenariat - Conseil départemental - Fédération Française de Randonnée Pédestre - Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Vaucluse : 14 116 euros

Par délibération n° 2001-383 du 25 juin 2001, le Conseil départemental de Vaucluse a décidé d'établir une série de 3 topoguides® dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Ces livres décrivent des promenades de différentes distances et difficultés utilisant les itinéraires de randonnée balisés par le Département.

À ce jour, deux des trois topoguides® « Les Monts de Vaucluse » et « Le Pays du Ventoux », figurant dans la délibération de 2001 ont été réédités à plusieurs reprises, témoignant de l'intérêt du public pour ces ouvrages, largement distribués par le réseau de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et les magasins notamment liés aux activités sportives.

Le 3ème topoguide® concernant le Haut Vaucluse et les Dentelles de Montmirail reste à produire.



21 octobre 2016

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS Rapporteur : Dominique Santoni**Dotation de fonctionnement des collèges publics 2017 : 5 603 882 euros**

L'article L421-11 du Code de l'Éducation prévoit que la Collectivité doit notifier avant le 1er novembre de l'année civile précédente le montant de la dotation de fonctionnement qu'elle alloue aux établissements relevant de sa compétence, après avoir recueilli l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

[Télécharger le tableau de répartition détaillé des dotations entre les établissements.](#)

**Subventions aux associations sportives et aux Comités départementaux vauclusiens - répartition des aides selon les orientations de la politique sportive départementale - 7ème répartition 2016 : 401 550 euros**

Le Département, dans le cadre de ses interventions, souhaite encourager le développement et la structuration de l'offre sportive sur son territoire.

Pour cela, le Conseil départemental entend soutenir les associations sportives, les sportifs et les comités sportifs départementaux vauclusiens qui réalisent des projets répondant aux grandes orientations suivantes :

- Garantir une équité d'accès à la pratique sportive,
- Permettre à chaque Vauclusien de progresser dans la discipline de son choix,
- Animer et valoriser le territoire.

[Télécharger la liste.](#)

Subventions aux Comités départementaux sportifs et Comités associés vauclusiens - versement d'une aide au titre de la saison sportive 2016/2017 : 110 000 euros

Afin d'apporter le soutien du Département de façon la plus adaptée et la plus juste, le calcul des aides tient compte de la répartition, en quatre grandes familles de fédérations, proposée par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Le fonctionnement de ces comités départementaux couvre l'année sportive de septembre à juin.

[Télécharger le tableau récapitulatif.](#)

SOLIDARITÉ - HANDICAP
Rapporteur : Suzanne Bouchet**2ème tranche de subventions Direction Santé : 91 500 euros**

Chaque année le Département apporte son soutien financier aux diverses associations qui le sollicitent dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques ou de leur programme d'activité générale.

Les subventions concernent des associations qui développent des actions :

- En direction des enfants hospitalisés avec l'organisation d'ateliers culturels,
- De promotion du don du sang sur le territoire départemental,
- De soutien et d'accompagnement des malades atteints de maladies sexuellement transmissibles et de prévention des risques liés à la prostitution,
- D'observations sociales permettant au Département la mise à jour des données sociales,
- D'information et de prévention des conduites addictives en direction des adolescents et jeunes adultes,
- De soutien des malades et des familles concernés par la maladie d'Alzheimer,
- D'animation et de mise à disposition d'expertise en direction des associations du champ médicosocial.

[Télécharger la liste de subventions 2016](#)

21 octobre 2016

Subventions de soutien à la fonction parentale et à la Protection Maternelle et Infantile - année 2016 : 18 380 euros

Dans le domaine de l'enfance et de la famille le Département apporte un soutien financier à des associations et EPCI qui le sollicitent pour la mise en œuvre de projets d'actions de soutien à la fonction parentale et de façon plus spécifique, à des actions concernant le déroulement de la parentalité auprès d'enfants de moins de 6 ans.

Ces actions, cofinancées avec l'État, la Région, la MSA et la CAF, participent à la dynamique territoriale impulsée par les centres médico-sociaux. Elles complètent les consultations de PMI auprès des parents et limitent les conflits familiaux qui, en se dégradant, peuvent aboutir à la séparation des parents et leurs enfants par le biais d'un placement en établissement ou chez un assistant familial au titre de la protection de l'enfance.

[Télécharger la liste des subventions de soutien à la fonction parentale et à la protection maternelle infantile - année 2016.](#)



Subvention d'investissement au bénéfice de l'EHPAD intercommunal de Courthézon - Jonquières : 800 000 euros

Les locaux actuels de l'EHPAD sont situés sur deux sites séparés : 55 lits d'hébergement permanent sont situés sur la commune de Courthézon et 64 lits d'hébergement permanent sur le site de Jonquières, représentant une capacité actuelle totale de 119 lits. Les locaux, notamment ceux de Courthézon, ne sont plus adaptés à la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Le projet de reconstruction de l'établissement prévoit le regroupement sur le site de Jonquières avec une

extension de 62 lits entièrement neufs ainsi que l'entière réhabilitation de 16 lits, les 26 restants seront conservés.

Le futur EHPAD disposera alors d'une surface totale de 6016 m² dont 2620 m² entièrement neufs, 2075 m² réhabilités et 1321 m² conservés.

Le soutien du Département a pour double objectif :

- poursuivre la démarche de structuration de l'offre médico-sociale,
- accompagner les établissements existants à la modernisation de leurs structures, notamment du bâti au regard des normes en vigueur liées à la prise en charge de la grande dépendance et à la sécurité des résidents.

Ce montant de 800 000 euros représente 8,6 % du coût total de l'opération.

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

Contrats de ville 2015-2020 - 2^{ème} Programmation 2016 subventions aux structures d'animation de la vie locale hors contrat de ville

- Participation financière du Conseil départemental de Vaucluse au contrat de ville d'ORANGE : 24 000 euros,
- Participation financière du Conseil départemental de Vaucluse au contrat de ville du GRAND AVIGNON : 22 800 euros,
- Participation financière du Conseil départemental de Vaucluse au contrat de ville de CAVAILLON : 3 200 euros,
- Participation financière du Conseil départemental de Vaucluse au contrat de ville d'APT : 3 500 euros,
- Participation financière du Conseil départemental de Vaucluse au A.V.E.C. La Gare (Espace de Vie Sociale) à MAUBEC : 12 000 euros,
- Participation financière du Conseil départemental de Vaucluse au centre social et culturel Lou Pasquié à ROUSSILLON : 15 000 euros,
- Participation financière du Conseil départemental de Vaucluse au centre social et culturel L'Aiguier à la TOUR D'AIGUES : 15 250 euros.

21 octobre 2016

Pour le Département, cette politique publique vise à lutter, tout comme la politique d'action sociale, contre toutes les exclusions pour l'ensemble des publics et ce quelle que soit leur origine (précarité, âge, handicap, logement, dépendance, isolement...) dans un objectif commun de soutien aux personnes dans leur quotidien pour favoriser leur autonomie et réduire les inégalités sociales ou territoriales à travers des actions de proximité.

Elle s'organise dans le même cadre d'action territorialisée que celui de l'action sociale, concerne le même public que celui des CMS, propose une politique partenariale qui mobilise les acteurs de terrain, déjà connus autour d'une analyse des besoins sociaux et d'un diagnostic territorial partagé. Elle pose le défi majeur pour le Département de faire du développement social local un outil au profit des habitants.

CULTURE - CULTURE PROVENÇALE - PATRIMOINE

Rapporteur : Elisabeth Amoros

Subventions aux projets culturels et aux concerts décentralisés de l'Orchestre de Région Avignon-Provence – programme ordinaire - 5ème tranche : 322 650 euros

Dans le cadre du Schéma Départemental de Développement Culturel, le Département vient d'attribuer une subvention à 26 structures culturelles dont 2 en culture provençale.

[Télécharger la liste des 26 structures culturelles.](#)



Association « Arts Vivants en Vaucluse » - convention financière - exercice 2016 : 335 000 euros

Créée en 1988, conjointement par le Département et l'Etat (Ministère de la Culture), l'Association « Arts Vivants en Vaucluse » assure une mission de développement des arts vivants en Vaucluse, et s'engage à réaliser les objectifs suivants : favoriser, coordonner et mettre en œuvre des programmes d'actions transversales dans les domaines de l'information, l'enseignement artistique, l'éducation artistique et la diffusion des arts vivants (musique et danse).

Elle développe une capacité d'évaluation et de structuration de ces secteurs.

À ce titre, le Département apporte son soutien au fonctionnement de l'association « Arts Vivants en Vaucluse », ainsi que pour la réalisation de son programme annuel d'activités pour l'exercice 2016.

BUREAU

Garantie d'emprunt:

- S.A. NEOLIA - opération de construction de 24 logements, rue Renaudot à Monteux,

- O.P.H. Mistral Habitat - opération résidence « avenue du pont » à Cavailon.

En effet, conformément au règlement départemental adopté par délibération n°2011-827 du 25 novembre 2011, le Département peut garantir jusqu'à 40 % l'emprunt lorsque la commune d'implantation du projet compte plus de 10 000 habitants, sous réserve de la garantie préalable de la commune d'implantation ou de l'EPCI.

